

Subvention au Sport Bisontin de Haut Niveau - «Contrats d'Objectifs» - Saison 1994/1995 - 2^{ème} répartition (actualisation)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux Clubs Bisontins de Sports évoluant en Division Nationale.

Cette aide a contribué au développement du sport bisontin et a renforcé l'image sportive de la Ville.

Lors de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mensualisation des «contrats d'objectifs sports collectifs».

Pour la saison 1994/1995, des acomptes mensuels calculés à partir d'une somme plancher sont versés aux clubs concernés (délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1994).

La Commission Municipale des Sports, réunie le 14 mars 1995 propose que les clubs désignés ci-après, bénéficient du solde de cette aide pour la seconde moitié de la saison 1994/1995, conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 5 février 1990.

Sports collectifs

Clubs	Niveau	Discipline	Montant
ESB «F»	Nle 1.A	Hand-ball	20 004 F
BRC Football	CN1	Football	133 004 F
Besançon Basket Comté	Pro B	Basket-ball	68 004 F
BHC	Nle 2	Hockey/Glace	6 002 F
ESB «M»	Nle 2	Hand-ball	46 004 F
ASQP Volley-Ball	Nle 2	Volley-ball	15 002 F
Total			288 020 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense sur le budget primitif 1995 - chapitre 945.180.691.90012 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.